

qu'il faut pour ce débouché. On devrait décider d'abord que le chemin de fer suivra une certaine route et décider immédiatement quelles seront les extensions nécessaires pour desservir convenablement ce territoire. Sur la question du temps que cela doit prendre pour compléter le chemin de fer, je préfère laisser la chose, du moins jusqu'à un certain point, à ceux qui s'occuperont de développer ce débouché, et qui auront à tenir compte de l'accroissement de trafic qui dérivera d'une entreprise de ce genre.

Puis le ministre des Chemins de fer lui posa la question suivante:

D'après vous, cela comporterait l'achat du E.D. et du B.C.?

Et le premier ministre Brownlee répondit:

Oui.

J'irai plus loin et je dirai que les ingénieurs et les premiers ministres Oliver et Brownlee, ainsi que le sous-ministre des chemins de fer de l'Alberta, ne sont pas d'accord sur la question de savoir quel est le meilleur tracé. Ces deux premiers ministres sont apparemment d'opinion qu'on devrait reprendre l'étude de ce projet. C'est aussi loin que je désire aller quant à la preuve fournie.

Il me semble bien que nous sommes tous convaincus que la région de la rivière de la Paix renferme des richesses considérables, et qu'il ne faudrait pas les laisser improductives, mais, en même temps, nous semblons tous d'accord sur un point, nous n'avons pas de données suffisantes, présentement, pour entreprendre cette construction. Qu'est-ce que la résolution demande?

M. POULIOT: Quel en sera le coût approximativement?

M. YOUNG (Saskatoon): Je ne pense pas devoir aborder cette question. On nous a fourni le coût approximatif de plusieurs sections du chemin, mais je ne suis pas versé en cette matière. La résolution soumise à la Chambre dit:

De l'avis de la Chambre le temps est venu de commencer immédiatement et d'achever dans un avenir prochain un débouché ferroviaire direct entre le pays de la rivière de la Paix et le littoral du Pacifique.

En tenant compte des témoignages entendus, nous du comité, n'avons pas cru devoir suggérer d'entreprendre ces travaux immédiatement. Le rapport actuellement soumis à la Chambre fut soumis au comité et mis aux voix; il reçut l'adhésion presque unanime des membres, sauf quelques-uns.

M. GARDINER: Combien de temps avant la levée de la séance du comité ce rapport lui fut-il soumis? N'est-il pas vrai qu'on ne le lui a soumis qu'à quelques minutes d'avis et sans la chance de l'étudier?

[M. Young (Saskatoon).]

M. YOUNG (Saskatoon): On n'a nullement limité la discussion au comité. Le rapport déclare:

Votre Comité, ayant entendu la preuve sur la question qui fait le sujet de la proposition, de la part des premiers ministres des provinces d'Alberta et de la Colombie-Anglaise, ainsi que des ingénieurs qui ont étudié ce projet, et d'autres personnes, est d'avis que la construction d'un débouché occidental de la région de la rivière de la Paix est praticable au point de vue des travaux d'art.

L'alinéa suivant dit:

Les témoignages rendus devant votre Comité indiquent que, pour des motifs d'économie, cette construction ne devrait pas être commencée immédiatement suivant l'énoncé de la proposition soumise à votre Comité.

Votre comité est d'avis qu'il faudrait un développement beaucoup plus considérable du trafic dans la région pour justifier la construction de ce débouché au point de vue économique.

Si je ne me trompe, l'honorable député de Rivière-de-la-Paix trouve plus à redire à cet alinéa qu'à tout autre. Le rapport poursuit:

Votre Comité est aussi d'opinion que les ressources contenues en puissance dans ce territoire justifient l'étude continue de sa mise en valeur.

A mon avis, l'honorable député a dit que ce dernier paragraphe aurait pour effet de laisser dormir le projet. A mon humble avis, ce paragraphe veut dire tout le contraire, que les ressources potentielles sont telles qu'elles devraient être mises en valeur, mais qu'on devrait continuer d'étudier la question; non pas faire cette étude l'année prochaine, mais qu'il faut la poursuivre incessamment dans l'intérêt du développement de la région. Ainsi, non de vouloir retarder la réalisation du projet, le comité, je le prends pour acquis, dit qu'il faut présentement étudier sa possibilité et cela avec toute la diligence possible, et une fois une enquête approfondie terminée un programme d'exécution devrait être soumis à la Chambre et réalisé ensuite le plus tôt possible.

M. KENNEDY: Je voudrais avoir une déclaration du ministre sur une chose, dont le rapport suggère l'exécution.

M. YOUNG (Saskatoon): On n'a pas fait de restriction. Il parle de "l'étude continue". Il ne s'agit pas de l'étude d'un aspect seulement, mais de tous les aspects de ce projet, et de soumettre un rapport dont on exécutera les vœux. A mon sens, j'ai exposé loyalement les faits.

L'hon. CHARLES DUNNING (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Avant que le débat prenne fin, j'aimerais faire quelques observations à ce sujet. On comprend facilement l'anxiété de l'honorable député de Rivière-de-la-Paix (M. Kennedy); comme il l'a déclaré